

# SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 30 / Numéro 8 • Mardi 8 décembre 2009

[www.speca.ca.edu](http://www.speca.ca.edu)



## Camarades, Camarades,

Bientôt nous serons entre les sessions Automne et Hiver : une période de fêtes entre nous, avec les nôtres et tous ceux qui nous tiennent à cœur. Une période que l'on voudrait sereine, sans guerre, sans famine, sans chicane. Malheureusement, nos rêves ne se réalisent pas toujours.

Nous sommes aujourd'hui dans ce contexte où les rêves restent au vestiaire. Contexte où nous ployons sous la lourdeur de la tâche, alors que nous portons sur nos épaules le poids de la décision blessante du Collège de ne pas reconnaître à sa juste valeur notre travail avec, en prime, un mirobolant dépôt patronal de 7% sur 5 ans (tout inclus). Alors les débats sur le CA, peut-on remettre cela à plus tard? L'exécutif ne le croit pas, compte tenu des répercussions de ce qui s'y est passé et de la place que l'approche retenue par le Collège au CA prendra sûrement sur la stratégie que l'assemblée syndicale mettra de l'avant pour la prochaine session.

Vous informer importe pour nous. Ce qui s'est passé au CA du 26 novembre 2009 n'est pas banal et remet en cause des acquis syndicaux de longue date. Et, qu'on le veuille ou non, tout s'imbrique dans les dossiers locaux dont nous vivons les retombées depuis juin dernier : le non-règlement du grief dont il fut fait mention précédemment, la venue de la Commission

d'évaluation de l'enseignement collégial qui a amené le Collège à interpeller les RCD puis certains professeurs par la suite, les nombreux problèmes de la rentrée, la gestion de la pandémie avec une politique toujours en élaboration sans entente claire sur la gestion des conditions de travail découlant de ce cas de force majeure, etc. Dans tous ces dossiers, notre volonté de défendre nos droits avec acharnement, selon les mandats reçus de l'assemblée syndicale du 1<sup>er</sup> octobre 2009, tout cela a conduit à ce que nous vous présentons dans ce SPECA-HEBDO. Nous y reviendrons sûrement lors de la prochaine assemblée syndicale mais, pour l'instant, puisque nous refusons de pratiquer la politique des portes closes, NOUS VOUS INFORMONS.

Et nous comptons sur vous pour lire l'ensemble de ce SPECA-HEBDO. Réactions de deux membres froissés par cette attaque anti syndicale puis texte plus descriptif de ce qui s'est passé. Un tout – un tout que nous considérons essentiel que vous vous appropriiez.

Le SPECA est un syndicat fort – il le restera par notre cohésion et par l'attachement à nos valeurs.

Syndicalement,  
*Annette Gélinas*, Présidente du SPECA



## NUMÉRO SPECIAL

**À LIRE AU COMPLET POUR BIEN COMPRENDRE  
NOS RELATIONS AVEC LA PARTIE PATRONALE**





# Les singes de la sagesse

Lors du Conseil d'administration du 24 septembre 2009, les représentants du SPECA ont déposé un document intitulé « Bulletin de la rentrée scolaire ». Ce document mettait en lumière les trop nombreux problèmes vécus par les enseignants lors de la rentrée scolaire 2009-2010. En effet, c'est lors de cette même séance du Conseil d'administration que les différents cadres présentaient leur bilan de la rentrée. Inutile de dire que les bilans présentés par les cadres faisaient fi des problèmes que nous avons vécus. Des bilans à l'eau de rose quoi...

Ce n'est pas la première fois que nos représentants sont témoins du manque de transparence des rapports que les cadres présentent au Conseil d'administration, et il semble que ce ne soit pas la dernière. Ainsi, dans un effort pour améliorer la « saine gestion » de notre Collège, la direction a présenté lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2009, la proposition suivante :

- ◆ Que le document intitulé « Bulletin de la rentrée scolaire » soit retiré de la documentation officielle de la séance du Conseil d'administration du 24 septembre 2009 et que toute copie dudit document remise aux administrateurs et aux invités soit retournée à la Secrétaire générale.
- ◆ Que Mme Annette Gélinas soit invitée à retirer les propos formulés en regard dudit document lors de la séance du 24 septembre 2009.

Les dirigeants du Collège tenteraient-ils de museler nos représentants? Le Conseil d'administration n'est-il pas le lieu ou le forum pour discuter des problèmes de fonctionnement vécus au Collège? Le conseil d'administration se préoccupe-t-il de la qualité de l'enseignement?

S'inspirant de l'esprit des projets de la loi sur la gouvernance Charest, le président du Conseil d'administration, monsieur Dirk Kooyman, s'est senti investi d'une mission :

## APPORTER UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE AHUNTSIC.

« El presidente » a donc décrété que la durée des débats et des interventions seraient limités. Par exemple :

- ◆ Pour le rapport financier annuel 2008-2009, « El presidente » a limité la durée du débat à 20 minutes. La présentation du rapport par un cadre non membre du CA a duré 15 minutes laissant 5 minutes disponibles pour des questions. 5 minutes pour questionner un document de

140 pages, un budget de fonctionnement de plus de 67 millions de dollars... est-ce suffisant ?

- ◆ Pour l'ajustement d'un budget d'investissement de 2,7 millions de dollars « El presidente » a alloué 5 minutes incluant la présentation des documents.

Limiter la durée des débats n'est pas la seule mesure mise en place pour enrichir les débats. Dorénavant, « El presidente » décidera seul des documents qui peuvent être déposés au Conseil d'administration.

Est-ce ça le rôle du président du Conseil d'administration? Est-ce ça la « bonne gouvernance »?

Surprenant de constater que seuls les étudiants et les enseignants ont compris les enjeux et les implications politiques de telles règles de fonctionnement. Nous félicitons les représentants de l'AGECA pour leur compréhension politique des enjeux de ce débat et les remercions de leur capacité d'intervention dans pareils dossiers! C'est si facile de se taire!

## Texte complet de la résolution et extrait du procès-verbal

### Objet : Non-respect des règles de procédures et des règles déontologiques du Collège Ahuntsic

ATTENDU que lors de la séance du Conseil d'administration du 24 septembre 2009 M. André Vincent, administrateur, a déposé au Conseil un document d'information intitulé « Bulletin de la rentrée scolaire » produit par le Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic (SPECA) et que Mme Annette Gélinas, administratrice, en a présenté son contenu ;

ATTENDU que ledit document vise à évaluer, pour le premier mois de la rentrée d'automne 2009, le travail de différents services du Collège Ahuntsic et plus particulièrement celui des directeurs desdits services ;

ATTENDU que le Conseil d'administration n'est ni le lieu ni le forum pour qu'un syndicat discute de tels sujets avec la direction du Collège et que d'autres instances auraient dû être utilisées à ces fins ;

ATTENDU qu'en vertu des articles 322 et 323 du Code civil du Québec et des articles 4.01 et 5.01 b) du Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des administrateurs (R-012), chaque administrateur doit exercer sa fonction avec indépendance, au mieux de l'intérêt du Collège, en évitant de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt

→ → Suite de la page 3

personnel ou l'intérêt du groupe qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;

ATTENDU que le document «Bulletin de la rentrée scolaire» contient des jugements de valeurs et des procès d'intention à l'encontre de directeurs de différents services du Collège Ahuntsic, propos qui peuvent, à juste titre, être considérés comme blessants et insultants et qui, par conséquent, constituent des attaques personnelles;

ATTENDU l'article 3.24 du Règlement numéro 1 de régie interne (R-01) et la Règle 30 – Droits et devoirs des participants relatifs au bon ordre de l'assemblée du Guide de procédure des assemblées délibérantes qui prévoit notamment que «Les attaques contre les personnes ne sont jamais acceptables»;

ATTENDU le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des administrateurs (R-12) qui prévoit à son article 5.01 c) que l'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonc-

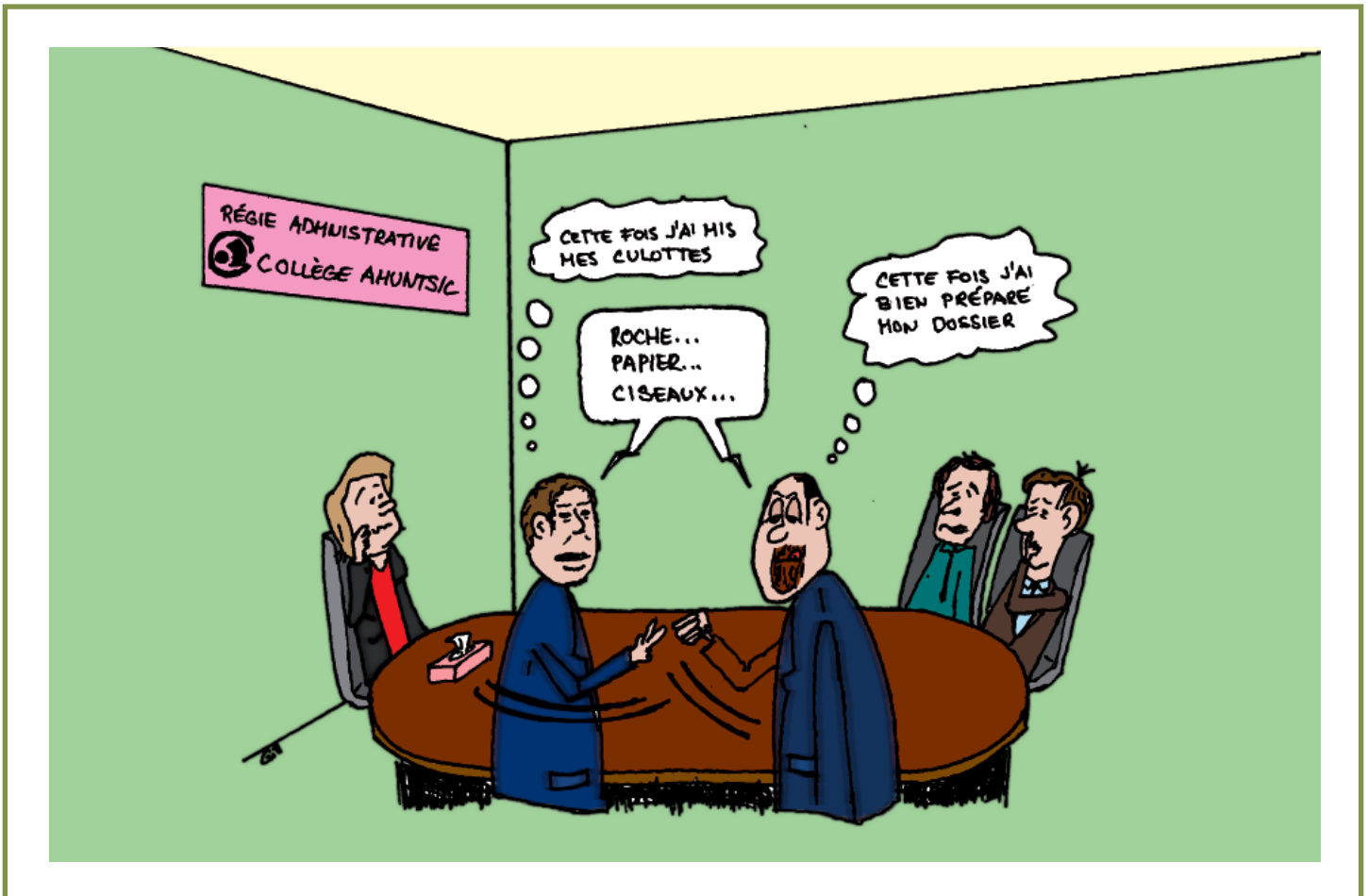
• tions, agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;

• ATTENDU la Règle 40 du Guide de procédure des assemblées délibérantes qui prévoit que des sanctions peuvent être appliquées dans le cas du non-respect des règles;

• **IL EST PROPOSÉ :**

• *Que le document intitulé «Bulletin de la rentrée scolaire» soit retiré de la documentation officielle de la séance du Conseil d'administration du 24 septembre 2009 et que toute copie dudit document remise aux administrateurs et aux invités soit retournée à la Secrétaire générale.*

• *Que Mme Annette Gélinas soit invitée à retirer les propos formulés en regard dudit document lors de la séance du 24 septembre 2009.* ■



# Ah le mépris !

J'ai laissé tomber l'idée des opiacées, je vais me tourner vers « Une herbe qui rend moins con. » Je viens de quitter mes étudiants sur cinq semaines s'étalant de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à nos jours, cinq semaines c'est peu me direz-vous, c'est tout le temps qu'il me restait... De Camus en frôlant Sartre, effleurant Vian, j'ai tenté de leur faire prendre conscience de ce qu'était l'existentialisme, qu'il découlait d'une prise de conscience et que non, il ne s'agissait pas d'un courant littéraire à proprement parlé mais d'un courant philosophique. Qu'il y avait eu les putains de collaborateurs sous la France d'un P-tain d'Applaventrisme. D'un Gaulois, oups, De Gaulle parti de l'autre côté de la Manche faire sa résistance. J'ai passé des heures à rechercher toutes les versions du « Déserteur », de Vian à Renaud, de Renaud à Axiom ...

◆ *Écrivez dans vos cahiers la citation suivante, soulignez-la trois fois s'il le faut, mais vous la reprenez par cœur : « Si vous répétez un mensonge souvent et assez longtemps, il finira par devenir une vérité. » Propos tenus par Goebbels, ministre de la propagande sous le III<sup>e</sup> Reich*

À la fin de ce cours, je voulais être certaine qu'ils comprennent bien ce qui se cache derrière les discours pas très nuancés des gens qui nous dirigent et qui veulent nous faire avaler des baleines, désolée je reste au Ricard, paraît que ça rend moins con ! Je fais mes devoirs, mais on me dit que je ne le fais pas ou alors on veut me leurrer en me faisant croire que de toute façon je ne le mérite pas ou il ne me mérite pas... on a les enseignants qu'on mérite et ceux qui méritent d'avoir des dirigeants moins fainéants et moins...

◆ *Quand vous sortirez de ce cours, j'espère que vous aurez pris conscience de ce que c'est que l'engagement et la solidarité, que vous serez des citoyens capables de faire des choix éclairés et surtout, surtout de lire entre les lignes des discours tordus et fallacieux.*

Où veux-je en venir... ah oui, « Monsieur le Président, je vous fais une bafouille [...] » parce que j'ai rempli un bulletin et donné une note à chacun des SERVICES et compétences qui les concernaient. J'ai ciblé des lacunes pour

chacune de ces compétences, mais je n'ai jamais remis en question le travail de mes camarades.

*Mais à force,  
La mensongerie s'insinue subrepticement  
Clandestinement  
Ouvertement  
S'impose en couleuvres de répétitions  
Si bien con va finir par  
L'avalier comme une baleine,  
La mensongerie*

Un président pachyderme qui écrase tout sur son passage, qui dicte, enrôle et sème la discorde pour mieux régner, je ne savais pas qu'une école était une prison. En attendant, « Je m'en vais déserteur » dans un pays moins con, voir de l'autre côté ce que mes amis feront. Je laisse la porte fermée, je n'aime pas les infiltrations. Je pense résistance, je hais les collabos, les fascistes et les baillons ! Moi je déserte, je déserte tout ce qui n'est pas dans ma convention, pas mes compagnons !

*Pas question de collaboration avec les maquignons*

*Ah... oublié de dire, j'ai bigophoné mon pote ce midi,  
Et comme moi  
Encore une fois  
C'est lui qui a les foies  
Histoire de résister  
Histoire de dénoncer  
Il va publier.*

*Monsieur le président, sachez que  
si vous n'avez  
pas le temps de lire cette bafouille,  
Mes camarades le feront;  
Sachez que je ne perds mon temps,  
Vous avez décidé une guerre  
« Viet Nam æternam »,  
Je continuerai la mienne,  
Soyez en certain,  
Monsieur le président,  
Je vous fais une bafouille  
Que vous ne lirez sans doute pas  
parce que vous n'en n'avez pas !*

## LE DÉSERTEUR

de BORIS VIAN (version non censurée)

*Monsieur le Président  
Je vous fais une lettre  
Que vous lirez peut-être  
Si vous avez le temps  
Je viens de recevoir  
Mes papiers militaires  
Pour partir à la guerre  
Avant mercredi soir  
Monsieur le Président  
Je ne veux pas la faire  
Je ne suis pas sur terre  
Pour tuer des pauvres gens  
C'est pas pour vous fâcher  
Il faut que je vous dise  
Ma décision est prise*

*Je m'en vais déserteur  
Depuis que je suis né  
J'ai vu mourir mon père  
J'ai vu partir mes frères  
Et pleurer mes enfants  
Ma mère a tant souffert  
Elle est dedans sa tombe  
Et se moque des bombes  
Et se moque des vers  
Quand j'étais prisonnier  
On m'a volé ma femme  
On m'a volé mon âme  
Et tout mon cher passé  
Demain de bon matin  
Je fermerai ma porte  
Au nez des années mortes  
J'irai sur les chemins*

*Je mendierai ma vie  
Sur les routes de France  
De Bretagne en Provence  
Et je dirai aux gens :  
Refusez d'obéir  
Refusez de la faire  
N'allez pas à la guerre  
Refusez de partir  
S'il faut donner son sang  
Allez donner le vôtre  
Vous êtes bon apôtre  
Monsieur le Président  
Si vous me poursuivez  
Prévenez vos gendarmes  
Que je tiendrai une arme,  
Et que je sais tirer ...»*

[http://www.dailymotion.com/video/xa4h21\\_guerre-dan-bigras-le-deserteur\\_music](http://www.dailymotion.com/video/xa4h21_guerre-dan-bigras-le-deserteur_music)



## Tentative loufoque de « muselage » des enseignants

# Ça brasse au CA

## La direction du Collège, dans ses derniers retranchements

Tentatives d'intimidations, menaces de représailles, abus de procédures à la limite de l'abus de pouvoir, avis de sanctions, vote de blâme, vote pour faire disparaître par magie un document critique à l'endroit de la direction, leçons d'éthique et de déontologie managériales, voilà la palette de réactions loufoques que se sont vus servir les représentants des enseignants lors du dernier CA.

### La chronologie des événements : en septembre – mais de quelle année déjà ?

Lors du premier CA de l'année scolaire, tenu le jeudi 24 septembre 2009, après le traitement de divers dossiers coutumiers, il y a eu, comme à chaque premier CA de l'année, un point à l'ordre du jour concernant la rentrée scolaire 2009-2010. C'est à ce moment que les directeurs des divers services du Collège exposent comment la rentrée s'est déroulée pour leurs services particuliers. Généralement, le portrait dressé est fortement teinté de rose. C'est pourquoi, chaque année, les représentants des enseignants au CA<sup>1</sup>, mais parfois aussi les représentants des étudiants interviennent pour souligner que tout ne fut pas aussi rose que décrit, en mettant en lumière les cas les plus extrêmes vécus lors de la rentrée. Ce qui généralement ne plaît pas aux directeurs des services concernés, on s'en doute bien.

Mais cette année, face à l'attitude de la direction du Collège jugée méprisante par l'ensemble des enseignants et des enseignantes du Collège, le Collège refusant d'appliquer correctement la décision arbitrale sur la récupération des journées de grève (décision confirmée par la Cour supérieure), le CA devait être conscient que les choses n'allaient pas du tout à l'interno. Face à une accumulation inhabituelle de problèmes de toutes sortes que les enseignants ont dû vivre lors de cette rentrée, problèmes qui s'ajoutaient au mépris lié à notre travail, l'exécutif du SPECA<sup>2</sup>, a confié à ses représentants au CA, de porter à son attention, de façon encore plus marquée, tous les problèmes rencontrés à la rentrée. L'exécutif a donc lancé un appel aux RCD pour colliger ces problèmes. Devant l'abondance de ceux-ci, l'exécutif a convenu d'en faire une synthèse et de les présenter par services, dans un document prenant la forme d'un bulletin scolaire inspiré du modèle de celui qui est utilisé au secondaire, avec ses compétences spécifiques et transversales. Façon pour nous également de signaler au passage, sous un mode ironique, que les enfants de la réforme

s'en viennent. La présentation du « Bulletin » relève, elle, de l'exécutif compte tenu des délais dont nous disposons.

Donc, cette année, au point de la séance du CA traitant de la rentrée, les directeurs des divers services brossèrent un portrait, encore une fois assez rose, de la rentrée. Une seule exception : un directeur a eu la franchise de reconnaître que ses services ont éprouvé « quelques » difficultés lors de la rentrée.

Au bénéfice des membres du CA, la présidente du SPECA est donc intervenue pour présenter un autre éclairage de la situation et dresser un portrait plus réaliste de la rentrée, telle qu'elle fut vécue par les enseignants et les étudiants.

Au début de cette intervention, le document d'information intitulé « Bulletin de la rentrée scolaire » fut déposé auprès de la Secrétaire générale du CA et une copie fut remise aux personnes présentes, membres du CA et directeurs du Collège (dont la plupart ne sont pas membres du CA, à l'exception du DG et de la DE qui eux, sont membres d'office du CA). Certes, ce texte réaliste avait un ton caustique à certains endroits, sans toutefois qu'aucune fausseté, parmi ce qui s'y retrouvait, ne puisse être détectée par les membres du CA. Et si certains cadres l'ont mal pris, ce n'est rien par rapport au mépris qu'ils ont manifesté à notre endroit avec le dépôt de leur projet de règlement du grief sur la récupération des journées de grève (35 \$/l'heure – en classe seulement – sans préparation – sans correction et niant toutes les autres composantes de notre tâche).

Les représentants des étudiants ont fait leur notre point de vue et c'est en ces termes que les propos d'Annette Gélinas furent repris dans le procès-verbal de cette réunion « Mme Annette Gélinas souligne que cette présentation résumant la rentrée ne correspond pas à la réalité vécue par les enseignants puisque le climat de travail est mauvais et que les problèmes vécus sont nombreux. En réaction à cette situation, les enseignants ont refusé unanimement de participer à l'activité d'accueil du directeur général en plus de diminuer de façon importante l'ensemble de leurs activités non prévues à leur tâche. M. André Vincent remet aux membres du Conseil d'administration un document d'information intitulé « Bulletin de la rentrée scolaire » qui évalue le travail de certaines directions les plus en lien avec l'enseignement durant la période cruciale de la rentrée. Madame Gélinas en fait la présentation et précise que les nombreux problèmes qui y sont énoncés sont fondés sur la perception de chaque département. Elle indique que ce

→ → Suite de la page 5

bulletin ne se veut pas une évaluation des personnels, non plus qu'une évaluation sur une période de plusieurs mois des services concernés, mais qu'il cerne les difficultés rencontrées dans ce premier mois de l'année académique 2009-2010, selon les enseignants. Ces problèmes auraient également fait l'objet de nombreuses plaintes aux personnes concernées. Selon M. Simon Turbide, les étudiants appuient les constats des enseignants.»

Évidemment, ce fut la surprise. Il est peu fréquent dans une telle assemblée qu'un document vienne ainsi contredire de façon aussi crue les propos de la direction. Quelques membres du CA exprimèrent même leur indisposition suite à cette présentation atypique. Toujours le SPECA, lorsqu'il présente un document de travail, a le souci de respecter les délais prévus dans ce règlement R-01, mais, très souvent, la direction du Collège n'a pas ce souci et, puisqu'il s'agissait d'un document d'information, et que nous ne disposions pas des délais permettant de le remettre à la secrétaire générale plusieurs jours à l'avance – nous avons procédé comme l'a fait si souvent le Collège. Faut-il rappeler qu'à cette même séance du Conseil, sur le champ et sans document, le Collège a complètement changé son orientation quant à la relocalisation du Centre de la petite enfance et que le comité exécutif réclamait une marge de manœuvre illimitée pour gérer ce dossier : un amendement des enseignants aura été nécessaire pour limiter l'emprunt nécessaire au projet à un maximum de 1 700 000 \$!!

Le CA du 24 septembre a donc pris fin dans un climat pour le moins inconfortable pour bon nombre de directeurs du Collège. Cadres qui se sont sentis visés à cause du fait qu'ils étaient contredits vertement devant les membres du CA ou à cause du contenu du bulletin. Membres du CA (notamment du Comité exécutif) qui donnaient l'impression de mal connaître la réalité interne du Collège, du moins par rapport à la perception de certains groupes? Quoi qu'il en soit, à ce moment, aucun des représentants des deux autres syndicats n'a dit un mot sur ce dossier.

Plus tard, le 20 octobre 2009, le Syndicat des Professionnels a écrit une lettre, par ailleurs très pertinente à notre avis, au président du CA (lettre toujours transmise aux membres du Conseil) exprimant leur confiance dans la sagesse du CA qui devait comprendre que le Bulletin ne constituait pas un jugement du travail de leurs membres. La lettre du Syndicat du Personnel de soutien, datée du **20 novembre 2009**, (après que nous ayons tenu un Comité de liaison intersyndical et des activités communes à la fin octobre 2009, lors du dépôt des demandes de tables centrale et sectorielle, et sans que ses

représentants aient abordé cette question) était plus agressive : le SPS déplorait le geste des enseignants, le trouvait déplacé.<sup>3</sup>

Dans la semaine qui suivit, le directeur général du collège nous fit part du fait que notre document avait fortement déplu à plus d'un directeur qui le prenaient comme une « attaque personnelle » et qu'il avait créé un malaise dans plusieurs services.

Nous avons signalé au directeur général que les enseignants prenaient aussi très mal que leur travail ne soit pas reconnu par la direction du Collège, comme nous l'indiquions plus haut et que nous concevions très bien que la révélation de faits, non contestés par ailleurs, ait peut-être fâchée certains directeurs. Par contre, nous rejetons toute responsabilité quant au malaise ayant pu être suscité par la circulation de notre document dans plusieurs services. Nous avons préparé ce document à l'usage exclusif du CA. Nous n'en avons diffusé aucune copie à l'extérieur du CA. Si des copies ont circulé, ce n'est pas nous qui les avons fait circuler. Toutefois, nous concevons aisément que certains directeurs aient pu couler le document pour semer le doute et la suspicion dans leurs services. **C'est une bonne vieille tactique patronale de semer la zizanie pour mieux régner.** D'autant plus que nous avons pris grand soin de bien spécifier, tant dans les interventions verbales de nos représentants au CA que dans notre document, que nous n'évaluons pas les personnels concernés. Certes nous avons expressément identifié les directeurs de chacun des services en cause par ce bulletin : nous avons eu la naïveté de croire que les membres du CA les connaissaient puisqu'ils sont toujours présents au CA. Dans le jargon administratif, n'est-ce pas ce qu'on nomme « imputabilité »?

### Le CA de novembre

Une semaine avant la tenue du deuxième CA de l'année, voilà que le président du CA rencontre la présidente du SPECA pour lui demander de retirer le document déposé au CA ainsi que ses paroles concernant la situation de la rentrée. Requête à laquelle la présidente du SPECA a évidemment refusé d'obtempérer. Refus d'obtempérer qui fut à nouveau renouvelé lors d'une rencontre tenue deux heures avant l'ouverture du CA du jeudi 26 novembre 2009 avec un mandat ferme de l'exécutif du SPECA en ce sens. Ce à quoi le président du CA a répliqué que dans ce cas il procéderait par résolution au CA et qu'en tant que président du Conseil, il fixerait des règles de fonctionnement pour le CA. Lesquelles? Nous n'avions rien dans nos dossiers de la réunion qui débutait sous peu pouvant nous permettre de le savoir.

Dès l'ouverture du CA, après adoption du procès-verbal amendé par nos soins, le président du CA passe à l'attaque.

→ → Suite de la page 6

Au point de l'ordre du jour fallacieusement libellé « Procédure d'assemblée du Conseil d'administration », il décrète unilatéralement, sans le soumettre aux voix des membres du CA, le huis clos. Pour rappel, nous n'avons jamais souscrit à cette pratique de gouvernance derrière les portes closes. Nous avons toujours été assez responsables pour savoir exercer notre devoir de réserve quand certains débats bien précis l'exigent, comme lors d'examen de dossiers personnels. Dans toutes autres circonstances, nous avons toujours été opposés aux huis clos. Nous considérons donc ne pas être tenus par aucun huis clos, surtout lorsqu'ils sont décrétés unilatéralement par une présidence d'assemblée qui a accepté de se faire le porteur des « malaises » de la direction du Collège, « malaises » qu'ils ont eux-mêmes créés. Et nous le proclamons tout de suite, ce ne sont pas les menaces de sanctions ou de représailles adoptées derrière des portes closes qui vont nous museler. Le présent rapport témoigne de cette position de principe. Nous sommes mandatés pour représenter les enseignants au CA et leur faire rapport lorsque les procès-verbaux, accessibles pour tous, cachent, suite à un huis clos, la teneur des débats et résolutions adoptées.

C'est donc derrière des portes closes que le président du CA a soumis verbalement aux membres du CA son appréciation de la dernière assemblée du Conseil et les mesures qu'il comptait dorénavant prendre dans son rôle de président.

Premièrement, sans déposer aucune résolution écrite à cet effet, il indique que dorénavant, afin que les débats au CA ne s'éternisent pas et que les affaires du CA puissent être expédiées prestement, l'ordre du jour du CA serait accompagné d'une prévision du temps estimé pour chacun des points de l'ordre du jour. Ainsi, l'ordre du jour du CA du 26 novembre 2009 comportait un minutage de 20 minutes pour la présentation<sup>4</sup>, la discussion et l'adoption du rapport financier annuel 2008-2009 et 5 minutes pour la présentation et l'ajustement du budget d'investissement 2009-2010. Si ce n'est pas tenter de transformer le CA en bureau de tamponnage (*rubber stamping*), c'est quoi ça? Évidemment, nous nous sommes opposés à une telle pratique et annoncé que nous n'avions pas l'intention de nous soumettre à une telle interprétation de la procédure.

Deuxièmement, toujours sans déposer aucune résolution écrite à cet effet, il annonce que dorénavant, tout document devant être présenté au CA devra être déposé suffisamment à l'avance auprès de la secrétaire générale du Collège afin que lui, le président, puisse évaluer la pertinence de l'inclure dans le dossier préparatoire du CA acheminé à chacun des membres du CA avant la tenue de la séance. Nous nous sommes encore une fois opposés à une telle interprétation. Nous avons questionné

l'iniquité d'une telle pratique. Il faut savoir ici qu'il est assez fréquent que le CA soit saisi de documents déposés séance tenante, plusieurs à retombées financières importantes pour les choix organisationnels de l'institution. Le directeur des services informatiques étant particulièrement friand de cette pratique. On nous a répondu que cette mesure serait équitablement appliquée à tous les membres du CA... mais avec souplesse.

Bon jusqu'ici, on se demandait encore ce qui pouvait bien justifier d'avoir décrété un huis clos. Mais le clou de la soirée était à venir.

Troisièmement, cette fois sous forme d'un document écrit, déposé séance tenante, sans avis préalable acheminé aux membres du CA, le président du CA déposa une motion mettant nominalement en cause deux administrateurs du CA : André Vincent et Annette Gélinas. Le chat venait de sortir du sac.

Dans une attaque en règle à l'égard du droit de représentation syndicale, truffée de rappel sans objet à la loi, aux statuts et règlements, à l'éthique et à la déontologie, la motion déposée proposait que le document déposé au CA et intitulé « Bulletin de la rentrée scolaire » soit retiré de la documentation officielle de la séance du Conseil, que toute copie dudit document soit retournée à la Secrétaire générale et que Mme Annette Gélinas soit invitée à retirer ses propos en regard dudit document lors de la séance du 24 septembre.<sup>5</sup>

Compte tenu des directives que le président venait de formuler quelques minutes plus tôt quant à l'obligation de déposer suffisamment à l'avance un document au CA, les représentants du SPECA se sont opposés au dépôt d'une telle motion les mettant nominalement en cause. Le président s'entêta dans sa décision de mettre la résolution aux voix. Les représentants du SPECA en appelèrent de la décision du président qui fut malgré tout maintenue.

En persistant, à l'encontre de tout bon sens, à vouloir faire adopter par le CA, derrière des portes closes, une motion assimilable à un vote de blâme adressée aux deux représentants des enseignants au CA, déguisée en motion de procédure, le président du CA a révélé toute sa partialité dans le différend qui oppose le Collège à son corps professoral et dévoile une grossière tentative d'instrumentaliser le CA dans une vendetta initiée par la direction du Collège. En se faisant complice de la direction dans cette manœuvre, le président du CA perd toute crédibilité à nos yeux et discrédite la fonction du CA. Il devra tôt ou tard en être redevable devant la communauté collégiale d'Ahuntsic.

Dans le libellé même de la proposition et dans les débats qui s'en suivirent, il apparut clairement que cette loufoque

→ → Suite de la page 7

résolution visant à faire disparaître, comme par magie, un document des séances du CA, n'était qu'une maladroite manœuvre de tentative d'intimidation à l'endroit du SPECA pour les gestes posés par ses membres depuis la rentrée, dans le cadre d'un plan d'action adopté en assemblée générale pour faire respecter ses droits.

Pourquoi ne pas proposer d'organiser un autodafé tant qu'à y être, pour vraiment s'assurer qu'il ne reste plus trace de cet affreux «Bulletin» et qu'on retourne au plus tôt au business as usual? Si le ridicule ne tue pas, du moins, dans les circonstances il est plus qu'agressant. C'est ce qu'exprimait d'ailleurs la représentante de l'association des étudiants quand elle demanda en quoi le retrait de ce document changerait la situation.

Quant à demander à Annette de retirer les propos qu'elle avait tenus, c'est bien mal connaître la présidente du SPECA. Qu'espèrent nos patrons avec une telle manœuvre? Nous intimider pour nous faire taire au CA? Encore une fois, c'est bien mal connaître le SPECA.

Sans grande surprise, quand on connaît la composition du CA, la proposition fut adoptée à majorité, avec 4 votes contre et aucune abstention. Les représentants des étudiants et des enseignants votèrent contre cette résolution. Eh oui, les représentants des autres personnels ont voté en faveur de celle-ci alors qu'elle visait explicitement à se porter à la défense de la direction du Collège, malheureuse victime d'«attaques personnelles» de la part du gros méchant syndicat des professeurs, selon le directeur général du Collège. Quels sont les motifs qui les ont conduits à faire front avec la direction dans cette attaque contre les acquis syndicaux en lien avec la représentation syndicale des quarante dernières années? Aucune explication. Les deux représentants des autres personnels n'ont pas dit un seul mot au cours de toute cette portion de la séance du Conseil et bien peu dans l'ensemble.

Nous tenons ici à saluer le courage, la capacité d'appropriation du sens politique des dossiers du CA, la capacité de juger du bien fondé d'un dossier et la solidarité dont ont fait preuve les représentants étudiants de l'AGECA dans ce débat.

### Une manœuvre désespérée

À la veille de la venue de la Commission d'évaluation, face à une situation intenable et dans une ultime tentative de sauver le peu de crédibilité qu'il lui reste auprès des enseignants et enseignantes de ce Collège, la direction du Collège tente maintenant d'instrumentaliser le Conseil d'administration, via son président, afin de tenter de museler les représentants dûment élus des enseignants au CA.

N'en déplaise à l'actuel président du CA, l'éthique et la déontologie managériale ne sauraient tenir lieu de droit. L'époque d'une société régie par la morale des puissants est révolue. Monsieur le président du CA, nous avons une petite nouvelle pour vous. Nous vivons maintenant dans une société de droit, même si certains de ces droits sont parfois bafoués par des lois iniques. Mais contrairement à certains qui préfèrent s'y plier et les appliquer, nous avons choisi de nous battre avec tous les moyens qui sont nôtres, et il nous en reste encore beaucoup. Nous ne baisserons jamais les bras. Nous ne plierons ni à la censure, ni aux bâillons.

### Mais encore – que dire des autres?

Que reproche-t-on aux représentants du SPECA au Conseil d'administration : d'être en conflit d'intérêts quand ils se font les porteurs des soucis des enseignants.

Évidemment, les membres désignés par la direction du Collège ou par la ministre de l'Éducation, eux, sont tout à fait impartiaux, même s'ils ou elles occupent des postes de direction des ressources humaines ou autres au sein d'entreprises, pas nécessairement destinées à aider la population en général. Eux, évidemment, ne sont pas en conflit d'intérêts. Eux, évidemment, ne risquent pas de mener des «attaques personnelles». Eux, évidemment, sont les seuls imbus d'éthique et de déontologie entrepreneuriale, puisqu'indépendants de tout mandat. Eux évidemment ne risquent pas d'entacher leur CV en posant des questions trop délicates à la direction du Collège. Eux, évidemment... Euh! Au fait qui déjà les a désignés?

***L'aveuglement volontaire, c'est très pratique; ça permet de dire ensuite : je ne le savais pas, je n'en ai pas été informé.***

<sup>1</sup> Faut-il rappeler qu'aucun enseignant et enseignante ne s'est présenté au mot de bienvenue du DG en août 2009?

<sup>2</sup> C'est sur demande unanime des RCD, des professeurs de la CE et ceux du CRT, à l'initiative d'un professeur présent à une réunion convoquée par l'exécutif, que cette idée fut mise sur la table et retenue avec enthousiasme. Elle ne vient pas de l'exécutif.

<sup>3</sup> Faut-il noter que, comme d'habitude, une réunion pré CA avec les représentants du SPECA, du SPSCA, du SPPCA et de l'AGECA avait été convoquée par le SPECA et que, comme d'habitude, seuls les représentants du SPECA et de l'AGECA s'y étaient présentés. Trois réunions du CLIS avaient été demandées après le CA par le SPECA, au SPSCA mais, faute de disponibilité de leur part, elles n'avaient pu se tenir. La quatrième fois, à la demande du SPSCA, elle a eu lieu mais, à cause de l'absence de la présidente du SPECA, en réunion à l'extérieur, ce sujet ne fut pas débattu. Nous en avions cependant parlé informellement avec les membres de l'exécutif du SPSCA dès le lendemain de ce CA de septembre.

<sup>4</sup> Qui, à elle seule, aura duré 15 minutes par une personne qui n'est pas membre du Conseil.

<sup>5</sup> Ce document a été conçu comme document d'information pour le CA. Compte tenu de l'attitude du Collège dans plusieurs dossiers, l'assemblée syndicale du SPECA devra se pencher sur une stratégie à mettre de l'avant en réplique à celle-ci. L'approche du CA pourrait l'amener à demander la publication de ce «Bulletin» – histoire de réagir!